
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 30 janvier 2015 à 9 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : zéro (0)

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 039

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 janvier 2015, à 9 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, à 9 h ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, à 9 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CA15 10 040

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord acquiert de l'Église sans Frontières les lots 1 173 495 et 2 203 656 du cadastre du Québec situés au 3166, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal et les lots 1 173 496 et 2 203 655 du cadastre du Québec situés au 3194, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal aux fins d'implantation d'une bibliothèque municipale pour la somme de 1 200 000 \$, taxes en sus.

Du consentement unanime des membres,

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit reporté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1152577003

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

À 9 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2015.